

# CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

---

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RÉUNION DU 29 MAI 2020

### COMPTE RENDU

---

Dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil départemental, par délibération en date du 29 septembre 2017, la Commission Permanente du Conseil départemental s'est réunie le 29 mai 2020 à dix heures trente à l'Hôtel du Département en visioconférence, sous la présidence de M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

#### Sont présents :

Mmes et MM. Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Martine BESOMBES, Michel CABANES, Valérie CABECAS, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Cédric FAURE, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Christiane MEYRONEINC, Jean-Jacques MONLOUBOU, Ghyslaine PRADEL, Charles RODDE, Marie-Hélène ROQUETTE.

#### Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Patricia BENITO à Michel CABANES.  
M. Daniel CHEVALEYRE à Mireille LEYMONIE.  
Mme Josiane COSTES à M. Michel CABANES.  
Mme Aline HUGONNET à M. Didier ACHALME.  
M. Jean-Antoine MOINS à Mme Martine BESOMBES.  
M. Bernard DELCROS à Mme Ghyslaine PRADEL.

#### Absent excusé :

M. Jean-Yves BONY, M. Alain CALMETTE et M. Gérard SALAT.

Les décisions suivantes ont été prises :

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

##### **GARANTIE D'EMPRUNT PRÉSENTÉE PAR L'ADSEA – 1 848 900 € – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À USAGE PROFESSIONNEL – SAINT-CERNIN -**

- Le Conseil départemental accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 848 900 € souscrit par l'Emprunteur auprès du Crédit Agricole selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 00003007074, constitué d'une ligne de prêt.

La garantie de la collectivité à hauteur de 50 % est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple du Crédit Agricole, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- Le Conseil départemental s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.
- Adoption de la convention à intervenir entre l'ADSEA et le Département pour le contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Agricole et l'ADSEA.
- Autorisation est donnée au Président du Conseil départemental pour signer ladite convention et le cas échéant les avenants correspondants et tout acte s'y rapportant.

#### **PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL – MARCHEUR DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION -**

- Validation du projet de protocole transactionnel en tant que le maître d'œuvre, M. Daniel ROUGE verse au Département du Cantal la somme de 6 000 € au titre de réparation du dommage matériel subi par la Collectivité, consécutivement à l'oubli de la dalle béton du marcheur à chevaux équipant le centre équestre d'Aurillac, et la somme de 6 000 € au titre des pertes d'exploitation subies du fait de l'indisponibilité du marcheur à l'École départementale d'équitation et poney club d'Aurillac.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour signer ledit protocole et tout acte s'y rapportant.

#### **MARCHÉS PUBLICS FORMALISÉS -**

- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour signer les avenants de prolongation de la durée du marché de vêtements de travail et équipements de protection individuelle pour les Services du Conseil départemental du Cantal (5 lots) sans incidence financière.

#### **MARCHÉS PUBLICS À PROCÉDURE ADAPTÉE -**

- La Commission Permanente prend acte des marchés à procédure adaptée qui ont été attribués en Commission MAPA le 5 mai 2020 ainsi que des avenants de prolongation de la durée de différents marchés sans incidence financière.

#### **COMPTE RENDU À L'ASSEMBLÉE DE L'EXERCICE DES ATTRIBUTIONS DÉLÉGUÉES À SON PRÉSIDENT PAR L'ORDONNANCE N° 2020-391 DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2020 -**

- La Commission Permanente prend acte de la décision de son Président portant sur l'attribution d'une subvention à l'Association Emmaüs Cantal.

#### ***JEUNESSE***

##### **CONTRAT SPORT CANTAL : SOUTIEN AUX ÉCOLES DE SPORT -**

- Attribution de subventions aux clubs sportifs pour le soutien aux écoles de sport au titre de la saison 2019-2020 pour un montant global de 53 052 €.

##### **CONTRAT SPORT CANTAL : SOUTIEN AU SPORT SCOLAIRE -**

- Attribution des subventions suivantes pour les programmes d'actions 2020 : 13 750 € à l'USEP 15 et 13 750 € à l'UNSS 15.

##### **CONTRAT SPORT CANTAL : SOUTIEN AU CDOS POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA MAISON DES SPORTS -**

- Attribution d'une subvention de 25 000 € au CDOS pour le fonctionnement de la Maison des Sports au titre de l'année 2020.

##### **CONTRAT SPORT CANTAL : CONVENTION AVEC CANTAL DESTINATION POUR L'ACCUEIL DE L'ÉQUIPE DE FRANCE DE TRAIL -**

- Adoption de la convention de partenariat entre le Conseil départemental et Cantal Destination pour l'accueil de l'équipe de France de Trail dans le Cantal en 2020.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour signer ladite convention.
- Attribution d'une subvention de 6 000 € à Cantal Destination.

**CONTRAT SPORT CANTAL : BOURSES AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU -**

- Attribution d'une subvention de 500 € à David CALMON au titre de son statut de sportif de haut niveau inscrit sur la liste officielle du Ministère des Sports pour la pratique du paracyclisme.

**CONTRAT SPORT CANTAL : SOUTIEN AU DAHLIR POUR LA MISE EN PLACE D'UNE FORMATION SPORT SANTÉ -**

- Attribution d'une subvention de 5 000 € à l'antenne cantalienne du DAHLIR pour l'organisation d'une formation Sport santé à destination des clubs cantaliens.

**CONVENTION POUR LA MISE EN VALEUR DU FONDS GUY CAHUC -**

- Adoption de la convention de dépôt et de mise en valeur du fonds Guy CAHUC à intervenir entre la donatrice Laure CAHUC et le Conseil départemental.
- Autorisation est donnée au Président du Conseil départemental pour signer ladite convention.

**EMPLOI****DEMANDE DE SUBVENTION FSE POUR L'OPÉRATION : ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE SUIVI DES USAGERS DE LA DIRECTION ACTION SOCIALE EMPLOI INSERTION ET DE PILOTAGE DE LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'INSERTION -**

- Annulation de la délibération n° 20CP01-15 de la Commission Permanente du 31 janvier 2020 relative à une demande de subvention FSE pour cette opération.
- Approbation du projet intitulé « Acquisition d'un logiciel de suivi des usagers de la Direction Action Sociale Emploi Insertion et de pilotage de la politique départementale d'insertion ».
- Approbation du nouveau plan de financement du projet avec un coût total d'opération de 510 000 € HT et un concours FSE de 408 000 €.
- Autorisation est donnée au Président du Conseil départemental pour solliciter le Fonds Social Européen et signer tout document afférent au suivi de ce projet.

**PESTE PORCINE AFRICAINE : BIOSÉCURITÉ EN ÉLEVAGE PORCIN -**

- Décision est prise de cofinancer le dispositif « Biosécurité en élevage porcin » de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 1 000 € par projet dont les investissements sont compris entre 5 000 € et 10 000 € HT.
- Adoption du formulaire unique Région/Département de demande de subvention aux investissements.

**PLAN DE LUTTE CONTRE LES POPULATIONS DU CAMPAGNOL TERRESTRE -**

- Décision est prise d'accorder à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles du Cantal (FDGDON 15), une subvention d'un montant de 4 500 € représentant 50 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 9 000 € TTC pour la mise en œuvre du programme 2020.

**INVESTISSEMENTS LIÉS À LA DIVERSIFICATION -**

- Décision est prise d'accorder au GAEC Les Ruchers Natur'ailes dont le siège social est situé au Domaine du Luc, 15500 Saint-Poncy, une subvention d'un montant de 20 000 € pour la création d'une miellerie.

**PROJETS FERMISERS DE TRANSFORMATION À LA FERME, D'ATELIERS COLLECTIFS ET DE CIRCUITS COURTS -**

- Décision est prise d'accorder des subventions à sept producteurs fermiers pour un montant global de 28 014,48 € pour la réalisation de projets fermiers de transformation.

**DÉVELOPPER ET PÉRENNISER LES SOCIÉTÉS AGRICOLES -**

- Décision est prise d'accorder à l'ADASEA du Cantal une subvention d'un montant de 27 000 € représentant 30 % d'une dépense subventionnable de 90 000 € TTC pour la réalisation des actions 2020 visant à développer et pérenniser les sociétés agricoles.
- Autorisation est donnée au Président du Conseil départemental pour signer la convention avec l'ADASEA.

**SOUTIEN AUX DÉMARCHES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL -**

- Décision est prise d'accorder à la Chambre d'Agriculture du Cantal une subvention d'un montant de 48 600 € pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2020. Cette subvention a été calculée au taux de 50 % sur la base d'une dépense subventionnable de 97 200 € TTC.
- Autorisation est donnée au Président du Conseil départemental pour signer la convention avec la Chambre d'Agriculture du Cantal.

**DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE -**

- Décision est prise d'accorder à la Chambre d'Agriculture du Cantal une subvention d'un montant de 15 000 € pour la mise en œuvre de son programme concernant l'appui technique et l'animation de l'Association BIO 15 pour l'année 2020. Cette subvention a été calculée au taux de 50 % sur la base d'une dépense subventionnable de 30 000 € TTC
- Autorisation est donnée au Président du Conseil départemental pour signer la convention avec la Chambre d'Agriculture du Cantal.

**MEUBLÉ DE TOURISME -**

- Attribution d'une subvention de 10 500 € à M. Laurent DANCIE pour la modernisation d'un gîte existant labellisé Gîtes de France 3 étoiles pour 6 personnes situé sur la Commune de Mandailles-Saint-Julien en vue d'améliorer les performances thermiques de la maison (remplacement de la porte d'entrée et ajout d'un radiateur dans le séjour) et le confort (installation d'une cuisine équipée, rénovation d'une salle d'eau). Création d'un local matériel. Thématique neige.

**CONVENTION AVEC LA FÉDÉRATION DE PÊCHE ET LA SAEM SUPER LIORAN DÉVELOPPEMENT POUR LA MISE EN PLACE D'UNE ACTIVITÉ PÊCHE SUR LA RETENUE D'EAU DE LA GARE AU LIORAN -**

- La Commission Permanente émet un avis favorable au projet de convention tripartite pour la mise en place d'une activité pêche sur le retenue d'eau de la gare au Lioran,
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président du Conseil départemental pour signer ladite convention.

***OUVERTURE*****AVENANT À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE À TITRE GRATUIT POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSE DU BOURG DE SAINT-SIMON -**

- Adoption de l'avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à titre gratuit pour l'aménagement de la traverse du bourg de Saint-Simon, Route Départementale N°17, ajustant les modalités financières de réalisation de l'opération à un montant de 83 138,75 €.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président du Conseil départemental pour signer ledit avenant.

**AMÉNAGEMENTS DES ROUTES DÉPARTEMENTALES N° 620 ET N° 53 - ACQUISITIONS DE TERRAINS NÉCESSAIRES - PAS DE DUP (ARTICLE 1042) -**

- Acquisitions de terrains nécessaires à l'aménagement de la RD n° 620 à Sylvestre sur la Commune de Roumegoux et à la régularisation pour zone de la RD n° 53 sur la Commune de Saint-Paul-des-Landes, selon les modalités et conditions arrêtées, sans DUP (article 1042 du Code Général des Impôts). L'engagement financier du Département est de 2 712,66 €.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président du Conseil départemental ou son délégué pour signer les actes liés à ces acquisitions et pour régler les frais y afférent.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour solliciter l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement prévue par l'article 1042 du Code Général des Impôts.

**AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 620 – ACQUISITION DE TERRAINS NÉCESSAIRES – INDEMNISATION DE FERMIERS -**

- Indemnisation de deux exploitants agricoles pour l'acquisition de parcelles nécessaires à l'aménagement de la Route Départementale n° 620 à Sylvestre sur la Commune de Roumegoux. L'indemnisation totale accordée est d'un montant de 1 127,39 €.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président du Conseil départemental ou son délégué pour signer la convention d'indemnisation à intervenir dans cette affaire.

**AMÉNAGEMENTS DES ROUTES DÉPARTEMENTALES N° 678, N° 7 ET N° 990 - ACQUISITIONS DE TERRAINS NÉCESSAIRES - PAS DE DUP (ARTICLE 1042) -**

- Acquisitions de terrains nécessaires à l'aménagement des Routes Départementales : n° 678, aménagement Moussages Trizac sur les Communes de Moussages et Trizac ; n° 7, virage Rouffiac – Pont Bouissou sur la Commune de Rouffiac ; n° 990, régularisation liaison RD 990 à RD 921 sur les Communes de Neuvéglise-sur-Truyère et les Ternes, sans DUP (article 1042 du Code Général des Impôts). L'engagement financier du Département est de 1 344,17 €.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président du Conseil départemental à établir et signer les actes authentiques en la forme administrative correspondants et à régler les frais y afférent.
- Autorisation est donnée aux Vice-présidents ayant une délégation individuelle de fonction et de signature couvrant notamment la signature des actes d'acquisitions ou de vente de biens meubles ou immeubles pour représenter le Département en sa qualité d'acquéreur et à ce titre signer les actes à intervenir dans ces affaires.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour solliciter l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement prévue par l'article 1042 du Code Général des Impôts.

**AMÉNAGEMENTS DES ROUTES DÉPARTEMENTALES N° 990 - ACQUISITIONS DE TERRAINS NÉCESSAIRES - PAS DE DUP (ARTICLE 1042) -**

- Annulation des délibérations des Commissions Permanentes du 21 mars 1997 et 25 juin 1999 concernant ces affaires.
- Acquisitions de terrains nécessaires à l'aménagement de la RD 990 pour les régularisations liaison RD 990 à RD 921 et Chambernon Les Ternes sur la Commune de Neuvéglise-sur-Truyère, sans DUP (article 1042 du Code Général des Impôts). L'engagement financier du Département est de 161,33 €.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président du Conseil départemental pour établir et signer les actes authentiques en la forme administrative correspondants et régler les frais y afférent.
- Autorisation est donnée aux Vice-présidents ayant une délégation individuelle de fonction et de signature couvrant notamment la signature des actes d'acquisitions ou de vente de biens meubles ou immeubles pour représenter le Département en sa qualité d'acquéreur et à ce titre signer les actes à intervenir dans ces affaires.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour solliciter l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement prévue par l'article 1042 du Code Général des Impôts.

### **AMÉNAGEMENTS DES ROUTES DÉPARTEMENTALES N° 926 - ACQUISITIONS DE TERRAINS NÉCESSAIRES - PAS DE DUP (ARTICLE 1042) -**

- Acquisitions de terrains nécessaires à l'aménagement de la RD 926 pour le contournement de Saint-Flour sur la Commune de Roffiac, avec DUP (article 1045 du Code Général des Impôts). L'engagement financier du Département est de 2 984,67 €.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président du Conseil départemental pour établir et signer les actes authentiques en la forme administrative correspondants et régler les frais y afférent.
- Autorisation est donnée aux Vice-présidents ayant une délégation individuelle de fonction et de signature couvrant notamment la signature des actes d'acquisitions ou de vente de biens meubles ou immeubles pour représenter le Département en sa qualité d'acquéreur et à ce titre signer les actes à intervenir dans ces affaires.

### ***SOLIDARITÉ SOCIALE***

#### **AVENANT N° 1 A LA CONVENTION RELATIVE AU TRANSFERT DE LA GESTION DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL) -**

- Adoption de l'avenant à la convention du 30 décembre 2019 relative au transfert de gestion du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président du Conseil départemental pour signer ledit avenant.

### ***SOLIDARITÉ TERRITORIALE***

#### **CRISE SANITAIRE DITE COVID-19 – MODIFICATION AU DISPOSITIF D'AIDE EXCEPTIONNELLE AU COMMERCE ET À L'ARTISANAT : ACQUISITION DE PLAQUES DE PROTECTION DES ESPACES DE VENTE -**

- Validation des adaptations au dispositif départemental d'aide exceptionnelle pour l'acquisition de plaques de protection des espaces de vente des commerces avec point de vente, des entreprises artisanales (inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers, ou relevant de la liste des entreprises de métiers d'art reconnues par l'arrêté du 24 décembre 2015) et les avocats selon les modalités précisées dans la fiche d'aide.
- Adoption de la convention relative à la mise à disposition des données techniques et financières dans le cadre des aides attribuées en soutien aux acteurs économiques entre la région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département du Cantal.
- Autorisation est donnée au Président du Conseil départemental pour signer ladite convention et tout acte s'y rapportant, notamment en cas de nécessité d'adaptation.

#### **AVIS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL CONCERNANT LA MODIFICATION N° 3 DU PLU DE LA COMMUNE DE SAINTE-EULALIE -**

- La Commission Permanente émet un avis favorable à la modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Sainte-Eulalie.

#### **FONDS CANTAL INNOVATION - APPEL À PROJETS « LE CANTAL : UN TERRITOIRE ORGANISÉ POUR LA PRATIQUE DU VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE » -**

- Attribution de dix subventions relatives à l'aide à l'investissement aux maîtres d'ouvrage ayant concourus à l'appel à projets « Le Cantal : un territoire organisé pour la pratique du vélo à assistance électrique (VAE) » pour un montant global de 109 647,50 €.
- Autorisation est donnée au Président du Conseil départemental pour signer la convention de partenariat validée par l'Assemblée départementale le 18 mars 2016 avec chaque lauréat.

#### **FONDS CANTAL ANIMATION -**

- Attribution de subventions dans neuf cantons pour un montant total de 18 010 € au titre du dispositif d'aides Fonds Cantal Animation.

**AMÉNAGEMENT ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES -**

- Attribution de deux subventions au Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon et de ses affluents comme suit : 16 000 € en soutien à l'animation 2020 du contrat territorial Vert et Bleu Alagnon 2017-2022, sur la base d'un coût global de 151 540 €, et 1 400 € en soutien au volet communication/sensibilisation au titre du SAGE et du Contrat territorial, sur la base d'un coût global de 60 000 €.
- Attribution d'une subvention de 15 535 € au Syndicat mixte du bassin Célé Lot-médian (SMCLM) en soutien à l'animation 2020 des outils et actions de la structure, sur la base d'un coût global de 895 365 €.
- Attribution de deux subventions à la Communauté de Communes Sumène-Artense comme suit : 2 208 € en soutien à l'animation technique du contrat territorial Sources de la Dordogne-Sancy-Artense, sur la base d'un coût global de 36 795 €, et 9 972 € en soutien à l'animation technique du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) Auze-Sumène, sur la base d'un coût global de 51 679 €.
- Attribution d'une subvention de 6 829 € à la Communauté de Communes Pays Gentiane en soutien à l'animation technique du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) Rhue, sur la base d'un coût global de 37 143 €.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Bruno FAURE

*Date de publication le : 3 juin 2020*

*Toutes les délibérations peuvent être consultées au Service des Assemblées.*